

Catalogue des formations

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES
HAUTES-ALPES (UDSP 05)

2025

	FORMATIONS INITIALES	FORMATIONS CONTINUES
FORMATIONS PREMIERS SECOURS	PSC 1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 PSE 1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1 PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de niveau 2 SST : Sauvetage Secourisme du Travail GQS : Gestes Qui Sauvent BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	
		FC PSC1 : Formation Continue PSC 1 FC PSE1 : Formation Continue PSE 1 FC PSE2 : Formation Continue PSE 2 FC PSE : Formation Continue PSE 1/ PSE 2 MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST RECYCLAGE BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
FORMATIONS DE FORMATEUR	PICF PAEFPSC : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l’Emploi de Formateur PSC	
	PICF-PAEFPS : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l’Emploi de Formateur de Premiers Secours	

Contact :

UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX

Tél : 04 92 40 18 35 - Email: info@udsp05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z – déclaration d’activité enregistrée sous le numéro : 93 05 00 75 805

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES (PSC)

2025

www.udsp05.fr

Public concerné, prérequis, aptitude :

Age minimum 10 ans, aucun prérequis, aucune aptitude particulière.

Texte de référence :

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Objectifs à atteindre :

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

La formation PSC s'appuie sur la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée.

Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSC :

- L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)
- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et permettant ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique)

Participants :

6 à 10.

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Autres diplômes ayant une équivalence possible: PSC1, APFPS, AFGSU1, BNS, BNPS, SST

Suites de parcours : PSE1

Débouchés : de nombreuses activités professionnelles dans le domaine sanitaire (ex : ambulancier), de l'encadrement d'enfants ou d'activités sportives (ex : surveillant de baignade) nécessitent cette formation en prérequis.

Préparation en ligne possible via le lien :

<https://www.my-mooc.com/fr/mooc/sauvtage-apprendre-a-sauver-une-vie-a-tous-les-ages/>

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

100%

Intervenants :

Evaluation et certification :

L'attestation de formation PSC est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation, aussi bien lors des phases d'apprentissage des connaissances que lors des cas concrets mis en place.

Dans le cadre du handicap, le cinquième alinéa de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié stipule que le diplôme PSC pourra être délivré à toute personne qui : « fait réaliser ou a réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ».

Programme et compétences à acquérir :

La formation PSC est découpée en 12 parties :

Le citoyen de sécurité civile
Alerte et protection des populations
Protection
Alerte
Obstruction des voies aériennes
Hémorragies externes
Perte de connaissance
Arrêt cardiaque
Malaise
Plaies
Brûlures
Traumatismes

Durée de la formation :

7 heures minimum.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur en prévention et secours civiques, Premiers Secours ou SST" à jour de leur formation continue.

Lieu :

Hautes-Alpes, salles de formation de Savines le Lac, La Roche des Arnauds ou La Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contacts :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>
Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35
Mel : info@udsp05.fr

Référent pédagogique : Sandrine Gioani

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les prochaines formations.

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU (PSC)

FORMATION CONTINUE

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné, prérequis, aptitude :

La formation continue PSC est ouverte à toute personne titulaire du certificat de compétence Préventions et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation. Conseillée mais non obligatoire tous les 3 ans.

Texte de référence :

Arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Objectifs à atteindre :

La formation continue PSC a pour objet de permettre aux stagiaires détenteurs du certificat de compétence Préventions et Secours Civiques (PSC) de conserver les capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

La formation continue PSC répond à trois caractéristiques ressortissant de la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée.

Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSC :

- L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)

Participants :

6 à 10.

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Suites de parcours : PSE 1, SST

Débouchés : de nombreuses activités professionnelles dans le domaine sanitaire, de l'encadrement d'enfants ou d'animations sportives nécessitent cette formation en prérequis.

Préparation en ligne possible :

<https://www.my-mooc.com/fr/mooc/sauvage-apprendre-a-sauver-une-vie-a-tous-les-ages/>

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2025:

100%

Intervenants :

- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique)

Evaluation et certification :

L'attestation de formation continue PSC Prévention et Secours Civiques est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation, aussi bien lors des phases de remise à niveau des connaissances que lors des cas concrets mis en place.

Programme et compétences à acquérir :

La formation continue PSC reprend l'ensemble des points abordés lors de la formation initiale PSC, sous forme de rappel, afin de maintenir et actualiser les connaissances.

La formation PSC est découpée en 12 parties :

Le citoyen de sécurité civile
 Alerte et protection des populations
 Protection
 Alerte
 Obstruction des voies aériennes
 Hémorragies externes
 Perte de connaissance
 Arrêt cardiaque
 Malaise
 Plaies
 Brûlures
 Traumatismes

Durée de la formation :

3h minimum.

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur en prévention et secours civiques", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salles de formation de Savines le Lac, La Roche des Arnauds ou La Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 40 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>
 Secrétariat UDSP 05
 Tel : 04 92 40 18 35
 Mel : info@udsp05.fr

Référent pédagogique : Sandrine Gioani

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les prochaines formations.

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 (PSE1)

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné, prérequis, aptitude :

Age minimum 16 ans, (les mineurs doivent être autorisés par les parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale), aucun prérequis. Cette formation s'adresse à toute personne, qui désire :

- Avoir une activité de secouriste en équipe, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement ou d'une association agréée de sécurité civile.
- Obtenir certains diplômes professionnels comme Pisteur- Secouriste ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).
- Encadrement professionnel d'activités sportives : DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Sportif) ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport), notamment dans le domaine des activités aquatiques ou liées à la montagne.

Texte de référence :

Arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 »

Objectifs à atteindre :

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Secouriste » : L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Organisation de la formation :

La formation PSE1, réalisée à partir d'apports théoriques, démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés, est basée sur la pédagogie active.

Les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSE1 :

- L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)

5. D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.

6. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Evaluations et clôture de la formation

Durée de la formation :

5 jours, 35 heures, hors temps de pause.

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique et 1 formateur

13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap : le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogique

En cas de besoins spécifiques : stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences et passerelles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049891761> - Chapitre 1er

Suites de parcours : PSE 2

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : pisteur-secouriste, BNSSA.

Documentation utile :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- La mise en situation du secouriste

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Contenus théoriques et vidéos de préparation à la formation PSE1 sur une plateforme e-learning.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Secouriste », suivant l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007, est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification

Pour garder le bénéfice du PSE1, une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'Arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours est obligatoire.

Programme et compétences à acquérir :

La formation « PSE 1 » est organisée en l'acquisition de 6 compétences, comportant chacune, une ou plusieurs séquences pédagogiques. Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations que peut rencontrer le secouriste lorsqu'il est seul, avec ou sans matériel, ou au côté d'un équipier secouriste avec le matériel de premiers secours.

1. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- 4.1. victime d'une obstruction des voies aériennes
- 4.2. victime d'un saignement abondant
- 4.3. victime ayant perdu connaissance
- 4.4. victime en arrêt cardiaque
- 4.5. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
- 4.6. victime présentant un malaise
- 4.7. victime présentant un traumatisme des membres ou de la peau.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024:

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours", satisfaisant aux conditions de l'Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 360 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les prochaines formations.

Possibilité d'hébergement : nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 (PSE1)

FORMATION CONTINUE

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE 1 est ouverte à toute personne titulaire du PSE1 (ou de tout autre diplôme équivalent) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE1, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

Texte de référence :

Arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Objectifs à atteindre :

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)
- La démonstration pratique et l'apprentissage
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques.

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

100%

Intervenants : L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours", satisfaisant aux conditions de l'Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE1 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.
Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Evaluation et certification :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE 1. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon la circulaire éditée chaque année par la DGSCGC.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Validité :

La validité de la formation continue prend effet à la date de signature du procès-verbal et reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Tarif : 70 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site

Délais d'accès à la formation : Consulter le site pour voir les prochaines formations.

Possibilité d'hébergement : nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 (PSE2)

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 16 ans (les mineurs doivent être autorisés par les parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale), ayant en prérequis le PSE1, qui désire avoir :

- Une activité, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement ou d'une association agréée de sécurité civile;
- Obtenir certains diplômes professionnels comme Pisteur- Secouriste

Texte de référence :

Arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 »

Objectifs à atteindre:

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Equipier Secouriste » : L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Organisation de la formation et Techniques pédagogiques :

La formation PSE2, réalisée à partir d'apports théoriques démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés, est basée sur la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée. Les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSE1 :

- L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)

- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Par ailleurs, il doit être en mesure :

4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

- Evaluations et clôture de la formation

Durée de la formation :

5 jours, 35 heures, hors temps de pause.

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique et 1 formateur

13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences et passerelles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049891761> - Chapitre 1er

- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- La mise en situation du secouriste, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

FOAD (Formation Ouverte à Distance)

Contenus théoriques et vidéos de préparation à la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Equipier Secouriste », suivant l'arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007, est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Détenir le certificat de compétences "Secouriste" (PSE1)
- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification

Pour garder le bénéfice du Certificat de compétences de « Equipier Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 2, une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours est obligatoire.

Programme et compétences à acquérir :

La formation « PSE 2 » est organisée en l'acquisition de 7 compétences, comportant chacune, une ou plusieurs séquences pédagogiques. Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations que peut rencontrer l'équipier secouriste lorsqu'il est seul, avec ou sans matériel, ou au côté d'un équipier secouriste avec le matériel de premiers secours.

La formation est organisée afin que le stagiaire soit capable :

1. De prendre en charge une personne :
 - présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
 - victime d'une atteinte circonscrite ;
 - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
2. D'assurer, au sein d'une équipe :
 - l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;

Suites de parcours : SST, PAE FPSC, PAE FPS

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : pisteur-secouriste.

Documentation utile: Voir livret d'accueil stagiaire

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

91%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours », satisfaisant aux conditions de l'Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 360 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les formations à venir.

Possibilité d'hébergement nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 (PSE2)

FORMATION CONTINUE

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE2 est ouverte à toute personne titulaire du PSE2 (ou de tout autre diplôme équivalent) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an. La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Texte de référence :

Arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Objectifs à atteindre :

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)
- La démonstration pratique et l'apprentissage
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : pisteur-secouriste.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

100%

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.
Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon la circulaire éditée chaque année par la DGSCGC.

Evaluation et attestation :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

•
À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE2. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE2.

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours », satisfaisant aux conditions de l'Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Validité :

La validité de la formation continue prend effet à la date de signature du procès-verbal et reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Tarif : 70 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation : Consulter le site pour voir les formations à venir.

Possibilité d'hébergement nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 et 2 (PSE1 PSE2)

FORMATION CONTINUE PSE1 ET PSE2

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE1/PSE2 est ouverte à toute personne titulaire des PSE1/PSE2 souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an. La formation continue annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention des PSE1/PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Texte de référence :

Arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Objectifs à atteindre :

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent une remise à niveau)
- La démonstration pratique et l'apprentissage
- La mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1/PSE2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1/PSE2.

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : pisteur-secouriste.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon la circulaire éditée chaque année par la DGSCGC.

Evaluation et attestation :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue.

100% ????????????????

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours », satisfaisant aux conditions de l'Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Validité :

La validité de la formation continue prend effet à la date de signature du procès-verbal et reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Tarif : 70 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel :04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation : Consulter le site pour voir les formations à venir.

Possibilité d'hébergement nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ET MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (VALIDITE ANNEE 2025)

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il est soumis à une formation de maintien et d'actualisation des compétences. Les thèmes développés en matière de prévention des risques professionnels lors de la formation rendent le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

- Avoir validé l'autoformation en ligne « [Acquérir les bases en prévention des risques professionnels](#) »

Texte de référence :

Dispositifs de formation « Sauvetage Secourisme du Travail » (SST),

Document de référence Version 8 – 01/2021

Objectifs à atteindre :

Les deux principaux objectifs du SST sont de :

Disposer de sauveteurs secouristes du travail (SST) dans tous les établissements et sur tous les chantiers, promouvoir la prévention des risques professionnels.

Le sauveteur secouriste du travail sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Evaluation et certification :

L'objectif pour l'apprenant qui est évalué est, avant d'intervenir, de prendre du recul sur la scène dans laquelle il s'apprête à intervenir. Il doit repérer les dangers persistants et les éliminer, les isoler ou à défaut extraire la victime en effectuant un dégagement d'urgence afin de secourir la victime en sécurité.

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille

Candidats :

Chaque session peut accueillir de 4 à 10 participants. En dessous de 4 participants la formation n'est plus possible (réalisation de simulation d'accident).

Au-delà de 10 participants, une session supplémentaire doit être organisée.

Durée de la formation :

2 jours, 14 heures de cours.

Participants :

4 minimum jusqu'à 10 par formateur SST

Intervenants :

Titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST », à jour de formation continue.

Equivalences :

Donne l'équivalent PSC

Passerelles :

Passerelle PSC/SST : Etre titulaire du PSC depuis moins de 2 ans.

Compte tenu de l'équivalence AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires du l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST.

Suites de parcours : formateur SST

Débouchés :

Fortement recommandée dans les entreprises, le diplôme SST est une qualification appréciée par les employeurs.

Documentation utile:

de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

En vue de l'obtention du Certificat de SST, chaque stagiaire devra passer 2 épreuves certificatives :

1ère épreuve :

Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

2ème épreuve :

Lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST, et ses compétences en matière de prévention.

Les titulaires du SST doivent suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois.

Programme et compétences à acquérir :

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas
 - Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise concernée (thème abordé en accord avec le médecin du travail ou le référent en santé et sécurité de l'entreprise)

INRS –guide des données techniques et conduites à tenir–
V5_01/2024

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2023 :

Pas de formation réalisée

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 140 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel :04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Réfèrent pédagogique : Emmanuel VERRIER

Réfèrent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les formations à venir.

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ET MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (VALIDITE ANNEE 2025)

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné et prérequis :

Tout public. 4 à 10 candidats titulaires du SST ou de la formation continue SST.

Les titulaires du SST doivent suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois

Texte de référence :

Dispositifs de formation « Sauvetage Secourisme du Travail » (SST),

Document de référence Version 8 – 01/2021

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue. Le SST ne perd donc plus automatiquement le bénéfice de son certificat SST et n'est donc plus tenu de refaire une formation initiale SST complète.

Objectifs à atteindre :

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Evaluation et certification :

Epreuve certificative n°1 :

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

Participants :

4 minimum jusqu'à 10 par formateur SST

Durée de la formation :

1 jour, 7 heures de cours.

Intervenants :

Formateur qualifié "Formateur SST", à jour de sa formation continue.

Suites de parcours : formateur SST

Débouchés : Fortement recommandée dans les entreprises, le diplôme SST est une qualification appréciée par les employeurs.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024:

100 %

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Epreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

L'épreuve peut être réalisée sous différents formats :

- Entretien direct (individuel) avec le formateur
- En plénière

À l'issue de l'évaluation, les candidats qui ont participé activement à l'ensemble de la formation et ont fait l'objet d'une évaluation favorable sont déclarés aptes pour 24 mois.

Programme et compétences à acquérir :

Le programme de révision est basé sur la présentation des nouveautés en matière législative et des gestes de secours.

Egalement, un tour de table sera réalisé afin de connaître les attentes spécifiques des stagiaires en matière de gestes de secours.

Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail ou le référent en santé et sécurité de l'entreprise).

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : Emmanuel VERRIER

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les formations à venir.

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

FORMATION DE FORMATEUR PSC - PICF + PAE FPSC

PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR + PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

DECISION D'AGREMENT N° PAE FPSC -0109 C 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2025)

Version 2025

www.udsp05.fr

Conditions d'admission - Prérequis :

Le stage de formation PICF-PAE FPSC est ouvert à toute personne majeure, titulaire du PSC 1 ou PSE1 de moins de 3 ans, ou SST à jour de validation qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Textes de référence :

PIC F : Arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »

PAE FPSC : Arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Objectifs à atteindre :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de son autorité d'emploi, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ;

De mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;
De réaliser une évaluation formative des participants.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de :

- Activités de découverte : Remue-méninges, discussion dirigée, travail en sous-groupe.

L'unité d'enseignement PAE FPS a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PIC F, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Durée de la formation :

70 heures de cours sur 10 jours.

Intervenants :

6 à 12 : 2 (dont 1 responsable pédagogique)

13 à 18 : 3 (dont 1 responsable pédagogique)

Formateur détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs ».

Suites de parcours : formateur de formateur

Débouchés : formateur PSC 1 au sein d'associations agréées de sécurité civile.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

Pas de formation réalisée en 2024

- **Activités d'apprentissage :** Exposé interactif, mise en situation, travail en sous-groupe.
- **Activités d'application :** Mise en situation, activité applicative accompagnée.

Evaluation et certification :

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de moniteurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture , qui décide de leur aptitude ou inaptitude.

Candidats :

Le participant à la formation PICF - PAEFPSC doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

Programme et compétences à acquérir :

La formation PIC F a pour objet l'acquisition de 14 compétences :

1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

Accessibilité de la formation :

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 920 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel :04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation : Consulter le site pour voir les formations à venir.

Possibilité d'hébergement nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

FORMATION DE FORMATEUR PS - PICF + PAE FPS

PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR + PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

DECISION D'AGREMENT N° PAE FPS – 0109 C 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS », DELIVREE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2025)

Version 2025

www.udsp05.fr

Conditions d'admission - Prérequis :

Le stage de formation PICF-PAE FPS est ouvert à toute personne majeure, titulaire du PSE2 à jour de formation continue qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Textes de référence :

PIC F : Arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »

PAE FPS : Arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »

Objectifs à atteindre :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de l'autorité d'emploi, de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement PSC 1, PSE1 ou PSE2, de réaliser une évaluation formative des participants.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de :

- Activités de découverte : Remue-méninges, discussion dirigée, travail en sous-groupe.
- Activités d'apprentissage : Exposé interactif, mise en situation, travail en sous-groupe.
- Activités d'application : Mise en situation, activité applicative accompagnée.

Evaluation et certification :

Une évaluation de l'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement "PIC F" est réalisée en

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Durée de la formation :

70 heures de cours sur 10 jours.

Intervenants :

6 à 12 : 2 (dont 1 responsable pédagogique)

13 à 18 : 3 (dont 1 responsable pédagogique)

Formateur détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs ».

Suites de parcours : formateur de formateur

Passerelle : formateur SST, sous conditions :

Débouchés : formateur PSC 1, PSE 1 et PSE 2 au sein d'associations agréées de sécurité civile.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

100%

Accessibilité de la formation :

continue et sanctionnée par une attestation de formation. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. Une seconde évaluation continue est réalisée lors de la session "PAE Formateur PS".

Un dossier individuel de suivi et d'évaluation de chaque participant est instruit par l'équipe pédagogique de la session qui indique le degré d'atteinte des objectifs de la formation de formateur appliqués aux formations PSC1, PSE1, PSE2.

Ce dossier est présenté à un jury désigné par arrêté préfectoral. Ce jury est chargé, après délibération, de déclarer apte ou inapte le candidat.

Le candidat admis se verra délivrer un certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" par la préfecture du département.

Candidats :

Le participant à la formation PICF - PAEFPS doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

Programme et compétences à acquérir :

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :

1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'auto évaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

Nos salles de formation sont accessibles au public handicapé.

Se former en situation de handicap (consulter l'onglet sur notre site internet): le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

En cas de besoins spécifiques: stagiaire étranger ou toute difficulté particulière, le référent pédagogique vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique. Il mettra en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Hautes-Alpes, salle de formation de la Salle les Alpes.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 920 euros

Contact :

Site internet : <https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référente pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation : Consulter le site pour voir les formations à venir.

Possibilité d'hébergement nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Brevet National de Sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE,
ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF
VALIDITE : ANNEE 2025

Version 2025

www.udsp05.fr

Conditions d'admission - Prérequis :

- Public justifiant d'un bon niveau de pratique : Sélection sur dossier incluant une attestation de niveau délivrée par un maître-nageur sauveteur en activité (Détails sur demande).
- Public ne justifiant pas d'un bon niveau de pratique, sélection suite à tests de sélection : Epreuve Luc Léger, 200 mètres nage libre et entretien de motivation.
- Etre titulaire du PSE1 valide (formation continue effectuée le jour de l'examen).
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation.
- Etre apte à l'effort physique. Certificat médical d'aptitude.

Textes de référence :

Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

La validité de cinq ans du BNSSA, ainsi que celle de l'attestation de validation de maintien des acquis, s'entend d'année à année (année d'obtention plus cinq) et non pas de date à date.

Passé ce délais le détenteur du diplôme BNSSA devra s'inscrire à une session de formation afin de se préparer à l'épreuve du recyclage ou s'inscrire en candidat libre à cette session.

Objectifs à atteindre :

Préparer les stagiaires aux épreuves physiques de l'examen du BNSSA :

Epreuve n° 1 :

- parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 minutes 40 secondes : départ du bord du bassin ou plot de départ suivi de 25 m nage libre en surface
- 2 parcours de 25 m comprenant chacun 15 m en immersion complète sur un trajet défini sans que le candidat ne prenne appui

Evaluation et certification :

Evaluation continue et examen final.

Candidats :

Le participant à la formation BNSSA doit faire preuve d'une aisance aquatique certaine.

Il doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur sauveteur aquatique.

Programme et compétences à acquérir :

Nous consulter

Durée de la formation :

Nous consulter

Intervenants : BPJEPS AAN (*brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*) et BNSSA à jour de leurs obligations réglementaires de formation continue.

Suite de parcours : BPJEPS AAN (*brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*)

Débouchés : Le B.N.S.S.A. permet de surveiller des plages publiques d'accès gratuit ou les plages et piscines d'accès payant sous la responsabilité d'un Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN).

Documentation utile:

Manuel du BNSSA. Editions ICONE GRAPHIC

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024: 73%

Accessibilité de la formation :

Formation réservée aux sapeurs-pompiers du SDIS05

- Une plongée « en canard » suivi de la recherche d'un mannequin situé entre 1,80 m et 3,70 m. Le candidat remorque ensuite le mannequin sur 25 m, visage hors de l'eau.

Epreuve n°2 : parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba sur 250 mètres en moins de 4 minutes et 20 secondes :

- Le candidat s'équipe au coup de sifflet dans ou hors de l'eau et parcourt 200 m en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage.
- A la fin du parcours il quitte le masque et le tuba et effectue une immersion pour chercher un mannequin et ensuite le remorquer sur 50 m.

Epreuve n° 3 : secours à une personne en milieu aquatique.

- Sauvetage d'une personne simulant une situation de détresse et située entre 15 et 25m du bord.
- Réalisation d'une prise de dégagement suite à une prise de face par la victime
- Remorquage de la victime vers le bord du bassin, le sauveteur doit rassurer la victime pendant le parcours et la sortie de l'eau de la victime s'effectue sans utiliser les échelles ou autre moyen matériel
- Vérification des fonctions vitales et explication succincte de la démarche

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Fiche technique sur demande

Lieu :

Stade nautique de fontreyne
Avenue de Provence
05000 GAP
Piscine municipale

Matériel nécessaire à la formation :

Maillot de bain, ensemble PMT (Palmes Masque Tuba)

Tarif : nous consulter

Contact :

Secrétariat UDSP 05

Tel :04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

<https://www.udsp05.fr/>

Référent pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent technique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Formation réservée aux sapeurs-pompiers du SDIS05

Délais d'accès à la formation : nous consulter

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Brevet National de Sécurité et de sauvetage aquatique

RECYCLAGE BNSSA

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE,
ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF ARRETE DU 19 MAI 2017
VALIDITE : ANNEE 2025

Version 2025

www.udsp05.fr

Conditions d'admission - Prérequis :

Public justifiant de l'obtention antérieure du diplôme du BNSSA et nécessitant un recyclage afin de prolonger sa validité.

- Avoir suivi la formation continue au secourisme (PSE1).
- Etre apte à l'effort physique. Certificat médical d'aptitude

Textes de référence :

Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

La validité de cinq ans du BNSSA, ainsi que celle de l'attestation de validation de maintien des acquis, s'entend d'année à année (année d'obtention plus cinq) et non pas de date à date.

Passé ce délais le détenteur du diplôme BNSSA devra s'inscrire à une session de formation afin de se préparer à l'épreuve du recyclage ou s'inscrire en candidat libre à cette session.

Objectifs à atteindre :

Préparer les stagiaires aux épreuves physiques de l'examen du recyclage BNSSA :

Epreuves éliminatoires et non cotées

- Epreuve n° 1 :
Parcours de sauvetage de 100m en moins de 3 minutes
 - Plongeon et 25m nage libre
 - 2 parcours de 25m incluant 15 m d'immersion
 - Plongeon canard pour récupérer un mannequin (entre 1,80 et 3,70m)
 - 25m de remorquage
- Epreuve n° 2 :
Action du sauveteur sur le noyé (En short et tee-shirt – Lunettes et masques interdits)
 - Départ du bord nage approche (15 à 25m)

Candidats :

Le participant à la formation recyclage BNSSA doit faire preuve d'une aisance aquatique certaine.

Il doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur sauveteur aquatique.

Programme et compétences à acquérir :

Fiche technique sur demande

Durée de la formation :

Nous consulter.

Intervenants :

Formateurs BPJEPS AAN

Suites de parcours : BPJEPS AAN (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Débouchés : Le B.N.S.S.A. permet de surveiller des plages publiques d'accès gratuit ou les plages et piscines d'accès payant sous la responsabilité d'un Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN).

Documentation utile:

Manuel du BNSSA. Editions ICONE GRAPHIC

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024: 71%

Accessibilité de la formation :

Formation réservée aux sapeurs-pompiers du SDIS05

Lieu :

Stade nautique de fontreyne
Avenue de Provence
05000 GAP
Piscine municipale

- 1 prise de face par la victime en détresse
- Le sauveteur se dégage et remorque la victime
- Sortie d'eau de la victime
- Vérification des fonctions vitales
-

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Fiche technique sur demande

Evaluation et certification :

Evaluation continue et examen final.

Matériel nécessaire à la formation :

Maillot de bain, ensemble PMT (Palmes Masque Tuba)

Tarif : nous consulter

Contact :

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@sdis05.fr

<https://www.udsp05.fr/>

Référent pédagogique : Sandrine GIOANI

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Formation réservée aux sapeurs-pompiers du SDIS05

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Formation réservée aux sapeurs-pompiers du SDIS05

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

GESTES QUI SAUVENT (GQS)

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA SENSIBILISATION AUX « GESTES QUI SAUVENT » SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF ARRETE DU 19 MAI 2017

VALIDITE : ANNEE 2025

Version 2025

www.udsp05.fr

Public concerné, prérequis, aptitude :

- Formation accessible dès 10 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).
- Aucune aptitude particulière.
- Aucun prérequis nécessaire.

Texte de référence :

La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) est encadrée par l'arrêté du 30 juin 2017.

Objectifs à atteindre :

Elle a pour objectif de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours. Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours.

Sécurisation du lieu de l'accident et des personnes impliquées

Appréciation de l'état de la victime

Demande d'aide

Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

Dans le cadre de cette sensibilisation, le formateur sera amené à enseigner des savoirs théoriques et des savoirs pratiques.

Ainsi, deux activités sont proposées dans les propositions pédagogiques :

- L'exposé : le formateur amène des connaissances.

Durée de la formation :

2 heures.

Participants :

1 formateur pour 15 stagiaires maximum

Accessibilité de la formation :

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette sensibilisation et se voir attribuer l'attestation « Gestes qui sauvent ». Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

Suites de parcours : PSC 1

Débouchés : première marche vers un parcours de citoyen sauveteur.

Documentation utile:

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2024 :

Pas de formation réalisée

Intervenants :

- des formateurs aux premiers secours (PAE FPS ou équivalent) à jour de leur obligation de formation continue ;
- des formateurs en prévention et secours civiques (PAE FPSC ou équivalent) à jour de leur obligation de formation continue ;
- des formateurs sauveteurs secouristes du travail (FSST) à jour de leur maintien et actualisation des compétences.
- toute personne majeure détenant un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile ou équivalent (PSC 1) datant de moins de 3 ans ou à jour de formation continue, formée par l'autorité d'emploi et sous la responsabilité de celle-ci aux recommandations de la DGSCGC techniques et pédagogiques des GQS.

Lieu :

Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

- Le miroir : le formateur réalise la procédure et/ou la technique simultanément avec les apprenants.

Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) faire et de faciliter leur compréhension.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, l'attestation GQS est délivrée aux personnes ayant participé à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage.

Programme et compétences à acquérir :

- Protection
- Alerte
- Secourir une personne
 - a) Hémorragie externe
 - b) Perte de connaissance
 - c) Arrêt cardiaque
 - d) Plaies

Recommandations relatives à l'unité d'enseignement sensibilisation aux gestes qui sauvent, édition décembre 2024.

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

De quoi prendre des notes, tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 20 euros

Contacts :

<https://www.udsp05.fr/>

Secrétariat UDSP 05

Tel : 04 92 40 18 35-

Mel : info@udsp05.fr

Référent pédagogique : Emmanuel VERRIER

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Délais d'accès à la formation :

Consulter le site pour voir les formations à venir.

Modalités pratiques :

Voir livret d'accueil stagiaire sur le site.

TARIFS DES FORMATIONS 2025 – UDSP 05

Tarifs des Formations	Tarif individuel	Tarifs financeurs	
		Salariés, demandeurs d'emploi, Employeur, CPF, AIF	AGEFOS, FIFPL
GQS : Gestes qui sauvent	20 €		
PSC 1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1	70 €	70 €	90 €
PSE 1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1	360 €	360 €	410 €
PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de niveau 2	360 €	360 €	410 €
FC PSC1 : Formation Continue PSC 1	40 €	40 €	60 €
FC PSE1 : Formation Continue PSE 1	70 €	70 €	90 €
FC PSE2 : Formation Continue PSE 2	70 €	70 €	90 €
FC PSE : Formation Continue PSE 1 et PSE 2	70€	70 €	90 €
PICF PAEFPS : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur PSC (10 jours)	920 €	920 €	1150 €
PICF-PAEFPPS : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours (10 jours)	920 €	920 €	1150 €
SST : Sauvetage Secourisme du Travail (2 jours)	140	140	180
MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST	70	70	90
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	Nous consulter		
Recyclage BNSSA	Nous consulter		

Contact :

UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX
Tél : 04 92 40 18 35 - Email: info@udsp05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93 05 00 75 805

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - UDSP 05- Version 2025**Article 1**

L'Union départementale de sapeurs-pompiers est une association qui regroupe les sapeurs-pompiers du département. Elle dispose de la qualité d'organisme de formation.

En application de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours, elle dispose d'un **agrément préfectoral**.

Arrêté n°05-2023.04.12.00003

Validité : 11 avril 2025

Elle propose des sessions de formation aux gestes de premiers secours ouvertes au grand public, aux entreprises ou à des publics professionnels.

L'UDSP 05 (*Union départementale des sapeurs-pompiers*) bénéficie, par la FNSPF (*Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France*), des **agréments ministériels et de l'habilitation** de l'INRS (*Institut national de recherche et de sécurité*) pour dispenser les formations suivantes (**Maintenus en vigueur jusqu'à l'obtention de la nouvelle habilitation FNSPF 2025**) :

RIFC	Décisions d'agrément
Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)	<u>Décision d'agrément</u> n° AN75-PSC-025-2027-27 délivrée le 1 ^{er} février 2024 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (Validité du 2 février 2024 jusqu'au 1 ^{er} février 2027)
Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)	<u>Décision d'agrément</u> n° PSE1-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (Validité du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2024)
Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2)	<u>Décision d'agrément</u> n° PSE2-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (Validité du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2024)
Pédagogie initiale et commune de formateur (PICF)	<u>Décision d'agrément</u> n° PAE FPSC-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025) <u>Décision d'agrément</u> n° PAE FPS-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)
Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en Prévention et Secours Civiques (FPSC)	<u>Décision d'agrément</u> n° PAE FPSC-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)
Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers Secours (FPS)	<u>Décision d'agrément</u> n° PAE FPS-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)
Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs (FF)	<u>Décision d'agrément</u> n° PAE FDF-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)
Conception et encadrement d'une action de formation (CEAF)	<u>Décision d'agrément</u> n° PAE CEAF-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » (Validité du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)

Des référentiels internes de formation et de certification fixent les contenus et les modalités de chacune de ces formations, qui donnent lieu, à leur issue, à la remise d'un certificat en cas de réussite.

Article 2

L'ensemble des enseignements est réalisé par des formateurs expérimentés pour la plupart sapeurs-pompiers actifs disposant des compétences nécessaires et à jour de celles-ci, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

La participation à une session de formation se fait sur inscription préalable auprès de l'Union départementale de sapeurs-pompiers, selon le calendrier des formations défini.

Article 4

L'inscription donne lieu à paiement immédiat pour les sessions de formation ouvertes au grand public. Les sessions de formation ouvertes à un public professionnel et aux entreprises donnent lieu à une facturation postérieurement à la tenue de la formation, hors cas de financement spécifique de la formation professionnelle. Toute annulation à la participation à une formation intervenant moins de 4 jours avant la tenue de ladite formation est facturée. Le prix appliqué à la formation est celui en vigueur au jour de l'inscription. Le paiement est effectué au comptant au plus tard à la date mentionnée sur la facture.

Article 5

L'inscription à une session de formation implique la participation à celle-ci à la date initialement prévue dans le respect du formateur et des autres participants. Le formateur peut demander à toute personne qui perturbe le déroulement d'une formation de quitter la formation. Cette formation est cependant facturée au participant ou à la structure dont il dépend.

Article 6

La participation à la formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine des premiers secours. Lorsque le participant a acquis les savoirs correspondants, un certificat ou un diplôme lui est remis, postérieurement à la formation. Ce certificat peut être accompagné d'un livret sur les gestes de premiers secours. Aucun duplicata de diplôme ne peut être remis, toutefois une attestation de formation pourra être délivrée.

Article 7

Les données à caractère personnel collectées par l'Union départementale de sapeurs-pompiers lors de l'inscription aux formations sont utilisées à seule fin de gestion des effectifs des participants et d'établissement des diplômes à l'issue des formations. La collecte de données à caractère personnel ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Article 8

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute formation payante délivrée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

L'Union départementale se réserve le droit de modifier les conditions générales de vente à tout moment.

Seules sont applicables et opposables au participant ou à la structure dont il dépend les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription à une session de formation.

Article 9

La loi française est applicable.

En cas de différend pour lequel aucune solution amiable n'aurait été trouvée donne lieu par la partie la plus diligente à la saisie de la juridiction compétente.

Version en vigueur au 01/01/2025

Contact :

UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX

Tél : 04 92 40 18 35 - Email: info@udsp05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93 05 00 75 805